

COMMISSION EDUCATION ELARGIE DU 4 MAI 2017

Présents:

Parents d'élèves des Petites Maisons : Olivier Clarini, Sandra Deransart, Poupak Steffen

Parents d'élèves de Pinet : Elise Mazauric, Stéphanie Zanchetta

Elus : Cécile Conry, Frédérique Del Gobbo, Florence Etienne

Ordre du jour : Présentation des tarifs périscolaires applicables à la rentrée 2017 et pour l'année 2017-2018.

* Le vote des tarifs périscolaires est prévu lors du Conseil Municipal du 17 mai 2017.

* Le tableau d'analyse du coût des services 2015-2016 peut encore être détaillé des coûts ci-après :

- le coût de fonctionnement inclus :
 - piscine avec location bassin + intervention Maître Nageur Sauveteur pour 8 700€
 - fournitures scolaires et petit matériel pédagogique ou pratique pour 23 200€
 - projets/sorties (hors bus) pour 21 700€
- le coût restauration scolaire inclus :
 - personnel cuisine, service, entretien 353 168 €, soit 53 % du coût total
 - personnel animation 149 486 €, soit 22 %
 - alimentation, produits d'entretien, ... 92 420 €, soit 24 % au total et 14 % uniquement pour les matières premières

Donc sur un coût total de 12,45€ par repas, le coût de la matière première est de 1,76€ et celle-ci est désormais composée de 30% de produits bio.

A titre d'information et de valorisation, les parents d'élèves souhaiteraient que les aliments bio et locaux soient mentionnés sur les menus. Ce point est à rediscuter avec Jean-Marc Stermier.

* Tarif temps méridien :

A titre d'exemple, afin de mesurer concrètement le montant de l'augmentation des tarifs, la simulation de facture bi-mensuelle septembre-octobre (28 journées LMJV) pour une famille ayant un enfant restant à l'école tous les jours à midi donne les montants suivants, pour les QF choisis en référence :

Tranche QF	Facture sept-oct 2016	Facture sept-oct 2017	Montant de l'augmentation sur facture bi-mensuelle
761 à 900	121,80 €	124,60 €	2,80 €
1681 à 1910	203,84 €	209,72 €	5,88 €
1911 et plus	203,84 €	220,36 €	16,52 €

* Tarif garderie du soir :

De même pour un enfant qui resterait 2h tous les soirs des mois de septembre et octobre (28 jours), cela donnerait les montants suivants :

Tranche QF	Facture sept-oct 2016	Facture sept-oct 2017	Montant de l'augmentation sur facture bi-mensuelle
------------	-----------------------	-----------------------	--

761 à 900	91,84 €	95,20 €	3,36 €
1681 à 1910	123,20 €	131,04 €	7,84 €
1911 et plus	123,20 €	140 €	16,80 €

* Quotas de bus :

Une réflexion est en cours avec les directrices et directeur des écoles pour évaluer l'impact de la diminution des quotas des bus. Cela aura un impact important sur les projets des écoles. Il sera nécessaire de voir avec les APE/Comité des fêtes de nouvelles façons de financer certaines sorties scolaires.

* Questions diverses :

- travaux sur le portail de l'école maternelle => travaux prévus cet été 2017
- aménagement du cheminement piéton entre le parking et le gymnase => travaux réalisés
- question sur le prix du repas qui semble élevé :
 - l'augmentation de la part de produits bio (30% à ce jour) n'a pas eu de conséquence sur le prix du repas grâce à l'adhésion à une centrale d'achats
 - le prix d'un repas à St Martin d'Uriage est sensiblement similaires à d'autres communes de même strate (Saint Martin le Vinoux/5600hab, Crolles/8500hab ou Vizille/7800hab) et ces dernières ne bénéficient pas toujours de repas de qualité équivalente...
- question d'une famille dont l'enfant bénéficie de l'APC de 16h à 16h30 et ne peut donc plus avoir de bus pour rentrer chez lui et doit donc payer une heure de garderie => Cécile Conry se renseignera auprès du département pour connaître la possibilité de monter dans le bus qui arrive du collège de Gières, mais le titre de transport unitaire pourrait avoir un coût similaire à celui de la garderie.
- question sur TAP avec 2h de tennis prévues mais 1h effective et l'autre dans des activités sans rapport avec le tennis => Emilie Leyssieux vérifiera l'adéquation de l'activité avec le programme annoncé.